

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université de Rouen

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit public* est organisé par l'UFR de Droit, Sciences économiques et Gestion de l'Université de Rouen sur le campus Pasteur. Il a pour objet l'approfondissement des connaissances et des compétences acquises en licence, par le biais d'une spécialisation qui commence dès la 1^{ère} année du master (M1) et se poursuit en 2^{nde} année (M2) sous la forme de deux spécialités distinctes (*Droit public approfondi* -DPA- d'une part, *Services et politiques publics* -SPP- d'autre part). La formation prépare à des métiers juridiques qualifiés (fonction publique de catégorie A, assistant parlementaire, avocat, magistrature, postes de direction dans les services déconcentrés de l'Etat, dans les services des collectivités territoriales ou dans les établissements publics ou les entreprises du secteur public). Elle prépare également au doctorat et donc aux métiers de la recherche. La formation comprend des cours magistraux et des travaux dirigés (dont certains sont optionnels) ainsi qu'un stage (de 12 semaines minimum) ou l'élaboration d'un mémoire de recherche. Elle est dispensée en présentiel ou par le biais d'un enseignement à distance (sauf pour le M2 DPA). Elle n'est ouverte, en revanche, ni à la formation continue ni à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Synthèse de l'évaluation

Dans le prolongement de la licence de *Droit*, le master *Droit public* permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en droit public. Cette spécialisation qui commence dès le M1 prend la forme de deux spécialités distinctes en M2, dont l'une - *Services et politiques publics* - est une formation professionnalisante, tournée vers l'opérationnel, alors que l'autre - *Droit public approfondi* - est conçue essentiellement comme une formation préparant à la recherche. L'organisation de la mention est assez claire. En revanche, les deux spécialités présentent des débouchés professionnels communs (métiers du contentieux administratif, préparation aux concours administratifs de catégorie A), ce qui peut être source de confusions pour les étudiants.

La mention est adossée au Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ), laboratoire de recherche auquel sont rattachés les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique. L'association des anciens étudiants du master *Droit public* constitue par ailleurs un réseau professionnel précieux pour la recherche de stages et les conseils professionnels.

Vu les effectifs et l'origine géographique des étudiants du master, il ne semble pas que la formation souffre de la concurrence des formations équivalentes organisées dans les universités les plus proches (Le Havre et Caen).

Dans l'ensemble, les effectifs sont satisfaisants. La plupart des étudiants de M1 admis poursuivent leurs études dans l'une des spécialités du master en 2^{nde} année. Après le M2, quelques étudiants poursuivent en doctorat, mais la plupart privilégient, à l'issue du master, une insertion professionnelle dont il est difficile d'apprécier la qualité, les informations fournies par le rapport sur ce point étant trop sommaires. En ce qui concerne l'aspect quantitatif, hormis pour le M2 SPP, le suivi des diplômés n'est effectué que par l'observatoire des étudiants mis en place au niveau de l'Université et les enquêtes sont trop lacunaires pour être fiables.

En dehors du M2 SPP qui a mis notamment en place un partenariat intéressant avec le centre de gestion de Seine-Maritime, la mention accorde d'ailleurs une place limitée à la professionnalisation. Les contacts avec le monde professionnel se limitent à l'intervention de quelques professionnels dans le master. Le stage n'est prévu qu'au niveau de la 2^{nde} année et aucun dispositif d'aide à la préparation du projet professionnel n'est mis en place. De même, aucun dispositif favorisant la réussite des étudiants n'est mentionné pour le M1 et le M2 DPA. Enfin, aucun livret de compétences n'est prévu pour la mention. La place accordée à la recherche est plus satisfaisante, même si l'on peut regretter l'absence d'un enseignement spécifique de méthodologie de la recherche en M2 DPA dont c'est cependant l'orientation.

Le master n'est pas ouvert à la formation continue. En revanche, la formation peut être dispensée à distance (sauf pour ce qui concerne le M2 DPA). Ceci permet d'accueillir des étudiants de l'Université Ouga II (au Burkina Faso) avec laquelle un partenariat a été noué. Ces étudiants suivent les cours à distance et passent les examens en visio-conférence. Cet enseignement à distance donne lieu, semble-t-il, à des résultats assez satisfaisants si l'on se réfère aux taux de réussite (autour de 50 % en M2 SPP). Une réflexion a par ailleurs été engagée par l'équipe pédagogique du master pour améliorer la mise en ligne des cours sur la plateforme de l'enseignement à distance.

En conclusion, le master *Droit public* présente les points forts et les points faibles suivants :

Points forts :

- Une formation de qualité en vue d'une inscription en doctorat, d'une préparation aux concours administratifs ou de l'entrée dans une profession juridique qualifiée.
- Une attractivité satisfaisante auprès des étudiants de la région.
- Des partenariats locaux et internationaux intéressants en M2 SPP
- Un bon encadrement des étudiants du M2 SPP.

Points faibles :

- Un manque de lisibilité en ce qui concerne la spécificité des spécialités au regard des débouchés professionnels.
- Un suivi insuffisant des diplômés, particulièrement en M2 DPA.
- La faiblesse du pilotage, à l'exception du M2 SPP.
- Des lacunes dans le dossier (aucune vue d'ensemble sur la mention et des informations sommaires sur plusieurs points).

Recommandations :

Le master *Droit public* offre une formation satisfaisante en vue d'emplois qualifiés dans le secteur juridique et administratif. Il faudrait néanmoins repenser impérativement l'articulation entre les deux spécialités et mieux les différencier. Des modifications ponctuelles peuvent être apportées par ailleurs : introduction d'un cours de méthodologie de la recherche en M2 DPA, introduction d'un livret de compétences dès le M1, révision de la composition des conseils de perfectionnement, ajout d'un conseil de perfectionnement pour la mention, actualisation plus rapide des cours sur la plateforme du service d'enseignement à distance afin de maintenir le succès de cet enseignement, et enfin ouverture à la formation continue.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le cursus est assez bien conçu et adapté aux objectifs de la formation.</p> <p>L'organisation de la mention est assez claire. Le M1 comprend une unité d'enseignements (UE) fondamentaux, une UE complémentaire et une UE optionnelle pour chaque semestre. Les spécialités de M2 sont organisées essentiellement autour d'une UE « enseignements approfondis », d'une UE « enseignements spécialisés », d'une UE d'ouverture et d'une UE consacrée au stage ou au mémoire. La cohérence interne à chaque formation est donc satisfaisante. Le volume horaire et le nombre d'ECTS (European Credits Transfer System ou crédits européens) pour chaque cours sont indiqués pour le M1 et le M2 SPP, à l'inverse du M2 DPA où les informations sont fournies globalement par UE, ce que l'on peut regretter. La spécialisation est progressive sur les deux années avec des cours ciblés sur les objectifs professionnels des spécialités. La seule réserve peut être formulée à propos de l'articulation entre le M1 et le M2 DPA. Plusieurs matières étant communes au M1 et au M2 DPA (contentieux administratif, droit public</p>
---	--

	<p>économique, droit international approfondi, droit des collectivités territoriales), le système optionnel est-il suffisant pour éviter les redondances entre les deux années ?</p> <p>Les débouchés pourraient être définis de façon plus précise pour éviter les chevauchements entre les deux spécialités qui peuvent apparaître, de ce fait, comme des formations concurrentes aux yeux des étudiants.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation bénéficie des travaux de recherche du CUREJ, laboratoire de recherche auquel est adossée la mention. En ce qui concerne l'environnement économique, il n'existe pas de partenariat au niveau de la mention mais au niveau des spécialités. Ainsi, les étudiants du M2 <i>DPA</i> et du M2 <i>SPP</i> ont créé une association des anciens qui est un atout pour l'insertion professionnelle des étudiants. Le M2 <i>SPP</i> a mis en place, par ailleurs, un partenariat intéressant, sous la forme d'une convention, avec le centre de gestion de Seine-Maritime (CdG 76). Dans ce cadre, des conférences sont organisées à l'initiative de la Faculté de Droit ou du CdG 76, associant enseignants-chercheurs, étudiants (anciens ou de la promotion en cours), professionnels des collectivités territoriales et élus.</p> <p>Les universités les plus proches (le Havre et Caen) proposent aussi des masters de droit public. Pour autant, les effectifs et l'origine géographique des étudiants montrent que le master <i>Droit public</i> de l'Université de Rouen répond à des attentes réelles et se justifie pleinement.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Les informations fournies dans le dossier sur ce point sont insuffisantes. Il n'est fourni aucune indication sur le pilotage de la formation, en dehors de la personne responsable de la mention. Les responsables des spécialités ne sont pas mentionnés. En outre, une liste des enseignants-chercheurs du master <i>Droit public</i> est fournie avec le nombre d'heures assurées et la section CNU de rattachement, mais la discipline enseignée n'est pas précisée. De même, si le domaine de compétences des professionnels est connu, on ignore quelle est la matière enseignée par ces derniers, si bien qu'il est impossible de juger si les compétences de ces intervenants sont en adéquation avec le cours dispensé.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs sont plus ou moins satisfaisants en fonction de l'année d'étude. En M1, les effectifs varient de 43 à 54 pour les 4 dernières promotions. Le dossier évoque en outre les étudiants inscrits en enseignement à distance mais sans en préciser les effectifs. En M2 <i>DPA</i>, les effectifs sont assez faibles puisqu'ils varient entre 8 et 15 étudiants. Ce chiffre peut s'expliquer par la finalité recherche de la formation, mais il suggère aussi que le master est peu attractif auprès des étudiants qui ont d'autres ambitions professionnelles que la recherche. Les effectifs sont plus élevés en M2 <i>SPP</i> même si la formation connaît d'importantes fluctuations (de 24 à 62). Celles-ci s'expliquent par les résultats plus ou moins satisfaisants en M1 et par le nombre d'étudiants qui suivent le M2 à distance (qui varie entre 14 et 42). Si l'on s'en tient aux étudiants présents en cours, les effectifs tournent autour de 20 étudiants.</p> <p>Les résultats de M1 sont moyens vu le niveau d'études : 52 % en 2011-2012, 76 % en 2012-2013, 60 % en 2013-2014 (ces résultats s'expliquent-ils par l'enseignement à distance ?). Les chiffres sont bien meilleurs en M2 : plus de 90 % en M2 <i>DPA</i> et quasiment 100 % en M2 <i>SPP</i> si l'on s'en tient aux étudiants présents en cours. Ces résultats sont moins satisfaisants si l'on inclut les étudiants inscrits à distance mais, même parmi ces étudiants, les résultats sont plutôt corrects (autour de 50 % de réussite).</p> <p>La plupart des étudiants de M1 admis poursuivent leurs études dans l'un des M2 de droit public. Après le M2, quelques étudiants poursuivent en doctorat, y compris en M2 <i>SPP</i> où ils sont parfois plus nombreux qu'en M2 <i>DPA</i> à s'orienter vers une thèse (ce qui atténue encore les spécificités des deux spécialités) : quatre entre 2009 et 2013 et deux en 2012-2013 pour le <i>SPP</i> ; un en 2009-2010, trois en 2010-2011, huit en 2011-2012 pour le <i>DPA</i>).</p> <p>Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, les chiffres sont très faibles pour le M2 <i>DPA</i>, ce qui s'explique en partie par le nombre très bas de répondants (entre 0 et 4). Il faudrait compléter ces enquêtes menées par l'Université par d'autres enquêtes qui pourraient être réalisées par le ou la responsable de la spécialité avec l'aide de l'Association des anciens élèves. C'est d'ailleurs ce qui a été fait, avec succès, par la responsable du M2 <i>SPP</i>. Calculés par rapport au nombre de répondants, le taux d'étudiants titulaires du M2 <i>SPP</i> et insérés dans la vie professionnelle est très satisfaisant (13 sur 17 en 2009-2010 ; 14 sur 17 en 2010-2011 ; 22 sur 23 en 2011-2012, 25 sur 29 en 2012-2013 et 23 en 2013-2014).</p>

	<p>L'analyse de la qualité de l'insertion professionnelle n'est pas étayée par des tableaux. C'est dommage. La liste des emplois occupés reste vague pour le M2 <i>DPA</i>. Le dossier est un peu plus précis s'agissant des emplois occupés à l'issue du M2 <i>SPP</i>, mais l'analyse s'appuie sur « quelques exemples », à savoir les emplois les plus qualifiés. Il ne s'agit donc pas d'une analyse exhaustive et elle doit être relativisée pour cette raison.</p>
--	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche est globalement satisfaisante. On peut toutefois regretter qu'elle ne soit pas plus importante en 1^{ère} année de master même si le rapport relève une initiation à la recherche mais dont la forme n'est pas précisée (il n'est pas fait mention d'une formation à la recherche documentaire, ni d'un mini-mémoire pouvant faire l'objet d'une soutenance auprès d'un enseignant référent...). Il faut donc attendre la 2nde année pour l'initiation à la recherche. En M2 <i>DPA</i>, elle prend la forme d'une présentation de la méthodologie de la recherche (qui ne semble pas faire l'objet d'un cours spécifique). Les étudiants ont ensuite la possibilité de préparer un mémoire de recherche. Le M2 <i>SPP</i> fait également une place à la recherche malgré sa finalité professionnelle. Les étudiants sont ainsi associés à l'organisation de conférences. Ils sont d'ailleurs plusieurs, chaque année, à poursuivre en doctorat.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation peut être améliorée. En M1, les contacts avec le monde professionnel se limitent à l'intervention de quelques professionnels dans le master et la possibilité de faire un stage pendant les vacances et donc en dehors de la formation. En M2 <i>DPA</i>, la place de la professionnalisation semble restreinte à la possibilité de choisir un stage plutôt qu'un mémoire de recherche. Les liens avec le monde professionnel ne sont pas formalisés et l'aide à la préparation du projet professionnel n'apparaît pas dans la maquette. C'est en M2 <i>SPP</i> que la place de la professionnalisation est la plus importante par le biais d'une préparation aux concours administratifs, d'une participation des professionnels au M2 (9 sur 22 enseignants du M2), de contacts avec le réseau des anciens étudiants, d'interventions des administrateurs territoriaux de l'Institut national des études territoriales (INET), de séances d'expression orale filmées dans le cadre d'ateliers spécifiques et du stage.</p> <p>La fiche RNCP pour les deux spécialités est fournie ; mais elle n'est malheureusement pas réactualisée s'agissant du M2 <i>DPA</i>.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Aucun stage n'est prévu en M1, ce qui peut se justifier au regard de la finalité de la 1^{ère} année. Le stage est obligatoire en M2 <i>SPP</i> (sauf pour les salariés qui rédigent un mémoire en lien avec leur expérience professionnelle). Il est obligatoire également en M2 <i>DPA</i> pour ceux qui ne choisissent pas le mémoire de recherche. Il est de trois mois minimum et donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage et d'une soutenance largement pris en compte (17 ECTS sur 60).</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>En dehors du M2 <i>SPP</i>, la formation accorde peu de place à l'international. La maquette de la 1^{ère} année n'indique aucun cours de langue. En M2 <i>DPA</i>, en dehors des cours de droit international et d'un cours d'anglais (dont le volume horaire n'est pas précisé), la formation n'a aucune dimension internationale. Le rapport ne précise pas non plus si des chercheurs étrangers sont invités à présenter un cycle de conférences qui pourrait être rendu obligatoire pour les étudiants. Vu la finalité recherche du M2, cela pourrait être intéressant.</p> <p>C'est en M2 <i>SPP</i> que la place de l'international est la plus importante. Outre l'accueil dans le master de quelques étudiants étrangers (dont le nombre n'est pas fourni), le master <i>SPP</i> a noué un partenariat avec l'université Ouga II (au Burkina Faso). Le diplôme est inscrit par ailleurs dans deux programmes Erasmus Mundus. Le rapport fait également mention de stages à l'étranger. Un cours de langue est enfin prévu (au choix anglais, espagnol ou allemand) pour un volume horaire de 20h (soit 2 ECTS).</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les informations sur le sujet sont assez sommaires.</p> <p>Pour la 1^{ère} année, le dossier mentionne sans plus de précision des étudiants ayant une licence en administration économique et sociale (AES) ou en droit. Le dossier ne précise pas non plus quel a été le parcours des étudiants suivant la formation à distance. On ne sait pas non plus combien d'étudiants de l'Université Ouaga II sont inscrits.</p> <p>Aucun dispositif favorisant la réussite des étudiants n'est mentionné pour le M1 et le M2 <i>DPA</i>. C'est dommage, d'autant que les résultats du M1 ne sont pas toujours satisfaisants. Pour le M2 <i>SPP</i>, il semble que les étudiants soient bien suivis par la responsable du diplôme aussi bien en ce qui concerne l'aide à la rédaction de CV et lettres de motivations qu'en ce qui concerne les informations sur les concours et la préparation à un entretien professionnel. Des galops d'essai sont par ailleurs prévus pour la préparation des épreuves écrites des concours administratifs et des oraux blancs sont organisés dans l'année.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Le master <i>Droit public</i> présente la particularité d'offrir un enseignement à distance. Cet enseignement semble bien adapté pour des étudiants empêchés de suivre la formation en présentiel. Cet enseignement semble également plutôt bien fonctionner même si le rapport suggère qu'il pourrait être amélioré (par une actualisation plus rapide des cours en ligne par exemple). De même, la formation prend en compte la situation des étudiants salariés qui ont la possibilité de rédiger un mémoire à la place d'un rapport de stage.</p> <p>En dehors de l'enseignement à distance, l'usage du numérique est peu développé.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les informations sur le sujet sont assez sommaires, voire manquantes.</p> <p>Il n'y a rien de préciser sur la 1^{ère} année. Pour le reste, il s'agit de modalités classiques. En M2 <i>DPA</i>, sont prévus un contrôle terminal et un contrôle continu, des écrits et des oraux, un grand oral de 45 minutes avec 1h de préparation devant un jury de quatre enseignants et la soutenance du mémoire. En M2 <i>SPP</i>, les étudiants sont évalués par le biais d'un contrôle terminal et d'un rapport de stage faisant l'objet d'une soutenance.</p> <p>On notera par ailleurs, l'utilisation de la visio-conférence pour les étudiants qui suivent un enseignement à distance depuis l'Université du Burkina Faso.</p> <p>Les règles d'attribution des ECTS manquent de précision pour le M2 <i>DPA</i>.</p> <p>Les informations sur les règles de délivrance du diplôme et les modalités de fonctionnement des jurys ne sont pas fournies.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Aucune information n'est fournie pour la mention. Dans les deux spécialités, le suivi des compétences est compris dans l'évaluation des étudiants, à l'occasion du grand oral (M2 <i>DPA</i>) et des oraux blancs pour la préparation aux concours (M2 <i>SPP</i>). En revanche, aucun livret de compétences n'est prévu. De même, le supplément au diplôme n'est pas actualisé s'agissant du M2 <i>DPA</i> et la rubrique 4.3 (programme et ECTS) n'est pas renseignée pour le M2 <i>SPP</i>.</p>
Suivi des diplômés	<p>Ce suivi est insuffisant dans l'ensemble. Pour la mention, le suivi des étudiants n'est effectué que par l'observatoire des étudiants. Aucun tableau n'est fourni par ailleurs. Les seules enquêtes concernent les spécialités et elles sont très lacunaires s'agissant du M2 <i>DPA</i>. Le nombre des répondants est trop faible pour pouvoir s'y fier (quatre répondants au mieux). Pour le M2 <i>SPP</i>, l'enquête a été menée par la responsable de la formation en 2015. Elle porte sur les cinq dernières promotions. Le nombre de répondants est plus satisfaisant mais il faudrait que ces enquêtes soient plus régulières. Il faut noter enfin que la constitution de l'association des anciens étudiants peut jouer un rôle positif dans le suivi des étudiants. La responsable du M2 <i>SPP</i> a d'ailleurs organisé une rencontre de tous ces étudiants pour fêter les 10 ans du M2. C'est une initiative à saluer.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Aucun conseil de perfectionnement n'est mis en place pour la mention, ce qui est regrettable. Une telle instance n'existe que pour les spécialités. En M2 <i>DPA</i>, c'est à son initiative que la maquette a été modifiée pour recentrer la formation sur le droit interne.</p>

	<p>On peut regretter en revanche que les étudiants en soient absents s'agissant du M2 <i>DPA</i> et que, à l'inverse, la structure soit trop lourde en M2 <i>SPP</i> (14 membres dont plusieurs professionnels et des représentants des institutions publiques), ce qui handicape le fonctionnement du conseil. Plutôt que d'envisager une réunion « physique » tous les trois ans seulement et des échanges de mails entre temps comme le suggère le dossier, ne faudrait-il pas plutôt réduire le nombre de membres du comité ?</p> <p>Aucun dispositif n'est par ailleurs mis en place pour ce qui concerne l'évaluation des enseignements.</p>
--	--

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.